



## auto entrepreneur comptabilité et administratif

Par **manuisaraph**, le **19/07/2010 à 10:54**

Bonjour,

Titulaire d'un bts comptabilité gestion, je souhaite devenir auto entrepreneur pour exercer mon métier auprès d'artisans et autres. Il semblerait, d'après les forums consultés, que mon projet puisse être de l'exercice illégal de la profession car la comptabilité indépendante est réservée aux experts comptables uniquement.

Cependant est ce possible de mener à bout mon projet en "jouant" sur les termes utilisés lors de la création de mon auto entreprise ? Est ce toléré ? Suis je à l'abrit de toute poursuite ?

Que me conseillez vous ?

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **wawamimi**, le **20/07/2010 à 11:33**

Vous pouvez consulter ce site pour bien s'informer

<http://www.cefe-nabeul.com>

Par **lecomptable**, le **13/06/2017 à 00:42**

Bonsoir, un comptable doit exercer dans une société ou pour un cabinet comptable. Seul un expert-comptable peut exercer en profession libérale.

Je vous déconseillerais donc de "jouer" si vous n'êtes pas dans la légalité. Dans quelle mesure souhaiteriez apporter votre aide aux entreprises?

<http://comptable-gard.net/>